

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

Date de convocation : 8 avril 2022

Date d'affichage : 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ.

Absents, excusés : Carole MOTTUEL

Procuration : Carole MOTTUEL à Pierre FERRIER

Annabelle MORILLAS a été nommée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022**

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 CCAS**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021 du CCAS.

Voté à l'unanimité

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 M14**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021

Voté à l'unanimité

## **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 M14**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif pour l'exercice 2021 pour le budget M14

<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>279 143,88 €</b>
<b>Recette fonctionnement</b>	<b>324 754,02 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>45 610,14 €</b>
Résultat antérieur	70 298,57 €
Résultat définitif	115 908,71 €
<b>Dépenses investissement</b>	<b>119 671,32 €</b>
<b>Recettes investissement</b>	<b>263 437,35 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>143 766,03 €</b>
Résultat antérieur	62 600,52 €
Résultat définitif	206 366,55 €
<i>Reste à réaliser (crédits 2021 reportés en 2022)</i>	
Dépenses	381 685,25 €
Recettes	212 926,00 €

Voté à l'unanimité

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2021 M14**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat 2022 comme suit :

Résultat en investissement	206 366,55 €
Affectation obligatoire du solde (001)	206 366,55 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	115 908,71 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	52 950,00 €
Total affecté au 1068	52 950,00 €
Affectation en fonctionnement (002)	62 958,71 €

Voté à l'unanimité

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 M14**

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2022	Chapitres	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	76 848,00 €	70	Produit des services	4 635,00 €
012	Charges de personnel	77 832,00 €	73	Impôts et taxes	220 293,95 €
65	Autres charges de gestion cour	156 030,00 €	74	Dotations et participations	56 359,00 €
66	Charges financières	1 200,00 €	75	Autres produits de gestion cour	36 808,00 €
67	Charges exceptionnelles	39 958,71 €	013	Atténuation de charges	5 200,00 €
022	Dépenses Imprévues	23 000,00 €	76	Produits financiers	- €
<b>TOTAL DRF</b>		<b>374 868,71 €</b>	77	Produits exceptionnels	200,00 €
023	Virement à la section d'invest	13 767,95 €	<b>TOTAL RRF</b>		<b>323 495,95 €</b>
042	Amortissement et atténuatio	3 800,00 €	042	Opérations d'ordre entre sect	5 982,00 €
<b>TOTAL DOF</b>		<b>17 567,95 €</b>	<b>TOTAL ROF</b>		<b>5 982,00 €</b>
002	Résultat N-1 Déficit		002	Résultat N-1 Excédent	62 958,71 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>		<b>392 436,66 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCT</b>		<b>392 436,66 €</b>
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2022	Chapitres	Libellé	BP 2022
20, 21, 23	Opérations	310 562,69 €	13	Subventions d'investissement	131 463,44 €
21	Immo corporelles	- €	16	Emprunts	70 400,00 €
16	Emprunts	14 044,00 €	10	Dotation et fonds divers	73 650,00 €
10	Dotations	- €	21	Immobilisations	- €
020	Dépenses Imprévues	- €	<b>TOTAL RRI</b>		<b>275 513,44 €</b>
<b>TOTAL DRI</b>		<b>324 606,69 €</b>	021	Virement de la section de fon	13 767,95 €
040	Opérations d'ordre entre sect	5 982,00 €	040	Opération d'ordre entre sectio	3 700,00 €
041	Opérations pour compte de t	166 335,54 €	041	Opérations patrimoniales	166 335,54 €
<b>TOTAL DOI</b>		<b>172 317,54 €</b>	<b>TOTAL ROI</b>		<b>183 803,49 €</b>
001	Résultat N-1 Déficit	- €	001	Résultat N-1 Excédent	206 366,55 €
	Restes à réaliser	381 685,25 €		Restes à réaliser	212 926,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVEST</b>		<b>878 609,48 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVEST</b>		<b>878 609,48 €</b>

Voté à l'unanimité

## VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022

Le Maire propose :

- de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2022
  - de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2022
- Soit de fixer les taux des impôts locaux comme suite pour l'année 2022 soit :

- Foncier bâti = 30,51 %
- Foncier non bâti = 63.63 %

Voté à l'unanimité

## CONCLUSION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022

Considérant le besoin en financement de la commune de Saint Michel sur Savasse :

- Montant : 70 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle

Considérant les offres reçues de la part de la Caisse d'épargne et du Crédit mutuel :

- Caisse d'épargne :
  - Taux : 1,70 %
  - Amortissement : progressif (échéances constantes)
- Crédit mutuel :
  - Taux : 1,05 %
  - Amortissement : progressif (échéances constantes)

Une demande de précision concernant le taux applicable étant nécessaire, il est proposé de déléguer au Maire le choix de l'établissement bancaire le moins onéreux pour la réalisation d'un emprunt aux caractéristiques susmentionnées

Voté à l'unanimité

### **CONCLUSION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022**

Considérant le besoin de trésorerie de la commune de Saint Michel sur Savasse :

- Montant : 150 000 €
- Durée : entre 24 et 27 mois
- Périodicité : trimestrielle

Considérant les offres reçues de la part de la Caisse d'épargne et du Crédit mutuel :

- Caisse d'épargne :
  - Taux : 0,95 %
- Crédit mutuel :
  - Taux : 0,70 %

Une demande de précision concernant le taux applicable étant nécessaire, il est proposé de déléguer au Maire le choix de l'établissement bancaire le moins onéreux pour la réalisation d'une ligne de trésorerie aux caractéristiques susmentionnées.

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA CREATION D'UN CITY STADE ET D'UNE AIRE DE JEUX**

La commune a un projet d'investissement qui consiste en l'aménagement d'un terrain multisports (city stade) et d'une aire de jeux pour enfants sur le terrain communal Rue de la Cure.

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 123 761,10 € HT. La commune sollicite l'aide financière du Conseil régional à hauteur de 30 000 €.

Voté à l'unanimité

### **AUTORISATION DONNEE AU SDED POUR UN RACCORDEMENT INDIVIDUEL AU RESEAU BT NON SOUMIS A AUTORISATION D'URBANISME**

Monsieur le Maire expose que le SDED a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune suivante :

**Opération : Electrification** (projet non soumis à autorisation d'urbanisme)  
**Raccordement au réseau BT pour alimenter la parcelle de M. Damien MORNAT**  
**située**  
**dans le Lotissement la Belle Noyeraie**

Le Conseil Municipal approuve le projet de raccordement établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

Voté à l'unanimité

### **CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LE PRET DE MATERIEL LOGISTIQUE LORS DE MANIFESTATIONS COMMUNALES**

Les communes de Génissieux, Peyrins, Mours Saint Eusèbe, Saint Paul Lès Romans, Chatillon, Parnans, Geyssans, Triors, Montmiral et Saint Michel ont mis en place une entente intercommunale par voie de convention pour le prêt de matériel festif (barrières et remorque).

Cette entente permettra le prêt de matériel logistique pour les manifestations communales.

- Saint Paul (commune gestionnaire) s'occupe de l'acquisition et de la gestion du matériel
- L'exécution de la convention entrera en vigueur après recensement des besoins d'utilisations et signatures des parties prenantes de la convention.
- La durée de la convention est de 5 ans.
- Lors de l'exécution de la présente convention, le recensement des besoins se fera au plus tard au 15 novembre de l'année N pour l'année N+1. La gestion des réservations se fera par la commune de St Paul Lès Romans

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Point sur les travaux Côte Maréchale
- Elections présidentielles du 24 avril 2022
- Remplacement secrétariat

- Désignation des jurés d'assises pour l'année 2022
- Changement de logiciels métiers
- Bulletin municipal de juin 2022
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.